



L'Ordre s'engage à poursuivre la consultation sur l'évaluation des enseignants

Malgré des délais serrés, le conseil mène une consultation aussi vaste que possible auprès d'une variété d'éducateurs.

de Donna Marie Kennedy



L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario s'est engagé à élaborer ses politiques et programmes en se fondant sur une recherche poussée et exhaustive et sur la consultation de ses membres. Nous avons retenu cette façon de procéder dans l'élaboration des normes d'exercice, du code de déontologie et du cadre de formation, et nous continuerons dans cette voie. C'est à la lumière de cet engagement que je vous informe des développements sur le programme d'évaluation des enseignantes et enseignants et de la réponse de l'Ordre.

Le gouvernement ontarien a d'abord annoncé qu'il prévoyait lancer un programme d'évaluation des enseignantes et enseignants en collaboration avec l'Ordre en avril 1999. Dans les mois qui ont suivi, le gouvernement a soulevé la question à plusieurs reprises tout en promettant de consulter l'Ordre et en donnant juin 2000 comme date cible du lancement du programme.

Même si nous n'avions reçu aucune information de la part du gouvernement sur ses plans pendant cette période, l'Ordre a amorcé la recherche sur ce qui allait représenter une somme colossale de travail.

PLAN DU GOUVERNEMENT

Le 10 novembre, l'Ordre a reçu une lettre de la ministre de l'Éducation Janet Ecker l'informant officiellement de l'intention du gouvernement de mettre sur pied un programme d'évaluation des enseignantes et enseignants et indiquant pour la première fois le rôle que l'Ordre devrait jouer dans ce processus. La ministre a demandé à l'Ordre de

formuler un avis sur la façon de mettre en œuvre un programme d'évaluation des enseignantes et enseignants qui tient compte des coûts et a décrit la vision du gouvernement eu égard à ce programme : évaluation régulière des connaissances et compétences des enseignantes et enseignants et des méthodes associées à la recertification, recyclage pour ceux qui auront échoué le test et retrait possible du droit d'enseigner si le programme d'appoint ne suffit pas.

Dans sa lettre, la ministre a aussi exprimé l'espoir que l'Ordre consulte d'autres organismes en éducation en Ontario et qu'il lui soumette son rapport au plus tard le 31 décembre 1999.

Ce délai nous est immédiatement apparu comme impossible à respecter. Il s'était écoulé sept mois entre la première annonce par le gouvernement de son plan de mise en œuvre d'un programme d'évaluation et l'envoi par la ministre de sa lettre à l'Ordre. Nous n'avions droit qu'à sept semaines pour concevoir et mener une consultation de nos membres et partenaires, orienter nos recherches sur les paramètres retenus par la ministre dans sa lettre, assimiler une somme imposante d'information, formuler notre avis et rédiger notre rapport.

Le conseil de l'Ordre s'est réuni quelques jours après avoir reçu la lettre de la ministre et a créé un comité spécial qui a amorcé le travail sur-le-champ.

DÉLAI RÉALISTE

Dans une lettre envoyée à la ministre le 26 novembre, j'ai abordé la question du délai très court. Pour les membres du conseil, tant élus que nommés, cet

aspect constituait l'une de leurs principales inquiétudes – il serait impossible de respecter le délai du 31 décembre. J'ai inclus un calendrier dans lequel la semaine du 10 avril 2000 représentait une date réaliste pour que l'Ordre puisse soumettre un avis éclairé à la ministre.

L'Ordre a tenu une série de séances de consultation structurées entre le 14 février et le 3 mars avec 42 partenaires en éducation représentant les parents, les fédérations, les facultés d'éducation, les administrateurs scolaires et bien d'autres. Le comité spécial composé de membres du conseil travaille sans relâche pour établir des priorités et analyser les commentaires soumis dans les mémoires et interventions. Le rapport final devrait être présenté à l'occasion d'une réunion spéciale du conseil le 10 avril. Ce rapport sera remis à la ministre quelques jours plus tard.

Nous avons affiché le document de consultation dans le site web de l'Ordre à la mi-février pour permettre aux membres de nous transmettre leurs commentaires. Tous les membres sont invités à donner leur point de vue. Votre apport dans la rédaction de l'avis à la ministre sur le programme gouvernemental d'évaluation des enseignantes et enseignants est inestimable. Je peux vous assurer que cet avis sera étayé, bien recherché et dans le meilleur intérêt du public et de la profession enseignante. ■